

Arrondissement de  
MONTLUCON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE  
de DOMÉRAT

L'an deux mille vingt-deux, le 22 octobre, à 10 heures,  
le conseil municipal de la commune de DOMÉRAT, assemblé au lieu  
habituel de ses séances, au nombre de vingt-trois, en session ordinaire,  
sous la présidence de madame Pascale LESCURAT, maire, en suite de  
la convocation faite par madame le maire de ladite commune, le 14  
octobre 2022.

Nbre de conseillers  
municipaux en exercice : 29

Présents à la séance : 23  
Votants : 29

Date de l'affichage de la  
convocation :

14 octobre 2022

Date de l'affichage à la  
porte de la Mairie de la liste  
des délibérations :

26 octobre 2022

Présents : Mme LESCURAT..Mr DE SOUSA..Mme PIRES..  
Mr DUFLOUX..Mme BERGERON..Mrs LIMOGES..HAMELIN..Mmes  
DELERIS..FAUCHARD..COULANGEON..BRUNET..BERRUER..Mr  
LACAUX..Mme LAFAYE..Mrs PINHEIRO..OSTERTAG..Mmes  
DUCEAU..MATHIAUD..Mrs RICHOUX..LEFEBRE..Mmes CHIROL..  
CLEMENSAT..Mr DEQUAIRE.

Secrétaire de séance : Mr SURLEAU.

Ayant donné mandat de procuration : Mme JOUANNIN à Mr LIMOGES,  
Mr BOY à Mr DE SOUSA, Mr MALBET à Mme LESCURAT, Mr LUQUET  
à Mr PINHEIRO, Mr DELEAU à Mr OSTERTAG, Mme AURAT à Mme  
CHIROL.



Le procès-verbal de la séance du 17 septembre 2022 est approuvé.  
(Date de publication : 26 octobre 2022)



**OBJET** : SDE03 :  
*réglages des commandes  
d'éclairage public sur  
l'ensemble du territoire  
communal.*

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise l'inscription en urgence de  
ce point à l'ordre du jour.

221022-08

Il est rappelé à l'assemblée sa délibération du 17 septembre dernier  
actant l'extinction de l'éclairage public, de 22 h 00 à 6 h 00, sur l'ensemble  
du territoire communal sans exception.

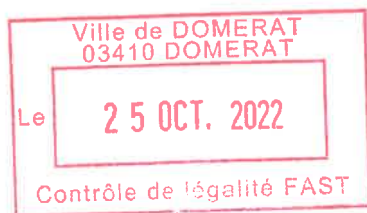
Afin que ce nouveau dispositif soit opérationnel, il est nécessaire que le  
SDE03 intervienne afin d'effectuer les réglages nécessaires sur les  
commandes d'éclairage public.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération fait état d'un  
montant total de 4 400 €.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver l'opération telle que décrite précédemment et d'en  
confier la réalisation au SDE03,
- De dire que la participation communale sera versée sans étalement  
représentant ainsi une augmentation de 4 400 € sur la cotisation  
versée au SDE 03 pour 2023,
- D'autoriser madame le maire à signer le plan de financement  
correspondant ainsi que tout document relatif à cette affaire.

.../...



Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

**FAIT** sienne la proposition de madame le maire ci-dessus exposée et **l'AUTORISE** à signer le plan de financement conformément au document ci annexé.



Pour extrait conforme au registre,  
Légalement signée par :

Guillaume SURLEAU,



Secrétaire de séance.

# Descriptif des travaux Plan de financement

Dossier n° : 20221068

Commune de : DOMÉRAT

Changement des horaires d'éclairage public sur toute la cummune

Descriptif	Montant	Financement SDE 03	Contribution communale
- Réglage des commandes d'éclairage public sur l'ensemble de la commune avec extinction à 22h et ré-allimage à 6h	4 400		4 400
<b>Total</b>	<b>4 400 €</b>		<b>4 400 €</b>

Pour information, la contribution doit être imputée en fonctionnement et peut être étalée sur 5 ans.

Je vous informe de l'accord de ma collectivité sur le présent plan de financement et vous demande la réalisation des travaux.

Le règlement de notre contribution se fera selon le choix suivant:

Pas d'étalement : 4 400 € sur la cotisation de l'année prochaine

Tout bénéficiaire de financement du SDE03 devra faire figurer le logo, conformément à la charte graphique, sur les documents relatifs à l'opération. Le non-respect de cette clause est susceptible d'annuler le financement correspondant.

A Domerat, le 24/10/2022  
Le Maire,  
Pascale LÉSEUR



Yzeure, le 13 Octobre 2022

Yves SIMON



Validité de ce document (Allier) (Sans accord de votre part dans ce délai, le plan de financement pourra être réévalué)